

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 29 MARS 2010

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 mars 2010

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de conseillers présents : 27

Nombre de pouvoirs : 6

L'an deux mille dix, le lundi vingt-neuf mars, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard GARRIDO, Maire.

Étaient présents : Gérard GARRIDO, Sabine LECONTE, Yves GIRARD, Luce TROUBAT, Joël AGEORGES, Catherine TOMAS, Nelly BIDOT, Serge MESKO, Joseph MASBERNAT, Christine RENIER, Bernard MORAT, Jacques SAURET, Yanne BENOIST, Ward HOOVER, Isabelle VARQUEZ, Philippe LACROIX, Françoise LEGUILLOU, Luc BOURRY, Christiane AUBRY, Christine BOIDRON-JAMET, Philippe FROT, Michel PASQUIER, Dominique SARDOU, Catherine PARDILLOS, Philippe BOURLIER, Christophe GARNIER, Jean-Maurice GUEIT.

Représentés par pouvoir : Alexandre BERTREL a donné pouvoir à Yves GIRARD, Véronique LEDUC-TALIGAULT a donné pouvoir à Yanne BENOIST, Nathalie BOUIJOUX a donné pouvoir à Catherine TOMAS, Pascal TURCAN a donné pouvoir à Joël AGEORGES, Nicole BELLANGER a donné pouvoir à Michel PASQUIER, Marie LAFLEURE a donné pouvoir à Catherine PARDILLOS.

Absents excusés :

Secrétaires de séance : Philippe BOURLIER, Bernard MORAT.

Session ordinaire

• **Donner acte des décisions du maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal**

Conformément aux délibérations du Conseil Municipal du 11 avril 2008 et du 30 mars 2009, l'Assemblée délibérante prend acte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal au maire.

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût T.T.C.
176	25/01/10	Finances – Marché de contrôle technique pour la construction d'un restaurant scolaire et le réaménagement partiel de l'école F. Dolto, avec l'entreprise SOCOTEC à Tours	10 859,68 €
177	25/01/10	Finances – Marché de coordination pour la sécurité et la prévention de la santé dans le cadre de la construction d'un restaurant scolaire et du réaménagement partiel de l'école F. Dolto avec l'entreprise Dekra à Tours	5 023,20 €
178	26/01/10	Finances – Marché pour le diagnostic des toitures des bâtiments communaux avec l'entreprise Assistance Technique Etanchéité à Nantes	20 930,00 €
179	25/01/10	Communication – Convention pour l'utilisation par l'association "La Compagnie du bateau Lune" de la salle de motricité des classes maternelles de l'école de La Guignière (pour des répétitions)	-----
180	22/01/10	Urbanisme – Avenant n° 10 à la convention d'occupation précaire de terrains communaux à usage d'exploitation agricole au profit du Lycée agricole (143 146 m²)	-----
181	25/01/10	Finances – Résiliation du marché de maîtrise d'oeuvre relatif à l'aménagement du futur centre technique municipal dans les anciens locaux de Mecagra avec Monsieur Redon, architecte (devenu atelier RVL) à Tours	-----
182	25/01/10	Communication – Convention pour l'utilisation par la Mairie du foyer du lycée agricole de Fondettes dans le cadre de l'organisation des scrutins électoraux	-----
183	26/01/10	Communication – Convention de mise à disposition de l'amphithéâtre et du foyer du lycée agricole de Fondettes pour la projection du film "Home" dans le cadre de la semaine du développement durable	-----
184	25/01/10	Direction générale – Contrat d'abonnement (1 an) à une boîte postale avec La Poste à Fondettes	70,56 €
185	26/01/10	Finances – Revalorisation du tarif de location d'un logement communal (logement de l'abbé) + 1,31 % (indice du coût de la construction) soit 216,43 €/an	-----
186	28/01/10	Sports – Tarif des séances d'activités physiques et sportives destinées aux séniors fixé à 4,00 € la séance et 5,00 € pour les personnes domiciliées hors Fondettes	-----
187	01/02/10	Informatique – Contrat de maintenance et d'assistance pour le logiciel Covadis (conception VRD) de l'éditeur Géomédia à Brest	556,10 €
188	03/02/10	Finances – Marché de fourniture, dépose et pose de 20 menuiseries aluminium à l'école G. Philipe avec la Société nouvelle Franchet à Chambray-Lès-Tours	79 330,68 €

N°	DATE	SERVICE ET OBJET DE LA DECISION	Coût T.T.C.
189	02/02/10	Technique – Tarifs d'occupation du réseau d'eaux pluviales par les opérateurs de réseaux (1 € le mètre linéaire pour l'occupation d'un fourreau vide d'un diamètre inférieur ou égal à 45 mm)	-----
190	09/02/10	Urbanisme – Constitution de partie civile du maire au nom de la commune contre un particulier pour une infraction aux règles d'urbanisme	-----
191	22/02/10	Finances – Marché à bons de commandes pour la fourniture de matériaux hydrocarbonés (enrobés chauds et stockables) avec la société Colas à Mettray	5 000 € (mini) 30 000 € (maxi)
192	03/03/10	Communication – Contrat de prestation de service pour animer un slam de poésie avec l'association Les Meutes Slam 37 à Ferrière-Larçon	377,96 €
193	15/03/10	Communication – Contrat pour la présentation d'un spectacle de percussions lors du carnaval de Fondettes avec l'association "Choz limited" à Tours	700,00 €

1 Budget général 2010

(1.a) Reprise anticipée des résultats du budget général de l'exercice 2009

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la reprise anticipée des résultats du budget général de l'exercice 2009 au budget primitif 2010 conformément aux articles L 2311-5 et R. 2311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – Budget général		
Section de Fonctionnement	Résultat cumulé de l'année	1 800 870,11 €
Section d'Investissement	Besoin de financement	-731 160,35 €
Solde à rebasculer en Fonctionnement		1 069 709,76 €

(1.b) Reprise anticipée des résultats du budget annexe commerces de l'exercice 2009

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la reprise anticipée des résultats du budget annexe commerces de l'exercice 2009 au budget annexe commerces de l'exercice 2010.

RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2009 – Budget annexe commerces			
Section de Fonctionnement	Résultat cumulé de l'année		42 129,45 €
Section d'Investissement	Résultat du réalisé cumulé de l'année	16 073,41 €	
	Besoin de financement		0,00 €
Solde à rebasculer en Fonctionnement			42 129,45 €

(1.c) Vote du taux des trois taxes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux des trois taxes qui restent stables :

Taxe 2010	Taux stables	Produits
Taxe d'habitation	19,67 %	2 609 029,00 €
Taxe sur le foncier bâti	24,81 %	2 116 541,00 €
Taxe sur le foncier non bâti	58,35 %	70 370,00 €

(1.d) Vote des subventions

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le montant des subventions aux associations pour 2010 :

Subventions versées aux associations en 2010	
Subventions	Montants
Versées par la commune (+ 2 % au total)	480 354,00 €
Versées par Tour(s)plus 4,75 €/habitant	48 815,00 €

(1.e) Vote du budget principal

Le Conseil Municipal, par 24 voix pour et 8 contre, vote le budget annexe commerces 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

Budget 2010	Montants
Section de fonctionnement	11 256 200,00 €
Section d'investissement	4 473 960,46 €
TOTAL	15 730 160,46 €

(1.f) Vote du budget annexe commerces

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget annexe commerces 2010 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de :

Budget commerces 2009	Montants
Section de fonctionnement	150 105,00 €
Section d'investissement	78 074,00 €
TOTAL	228 179,00 €

2 Actualisation de la délégation du Conseil municipal au Maire

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, adopte les mesures suivantes :

1) Délégation de pouvoirs du Maire

- Les décisions du maire peuvent être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L 2122-18 du CGCT

- En cas d'empêchement du maire les décisions seront prises suivant les dispositions de l'article L 2122-17 du CGCT (c'est-à-dire que les décisions seront signées par les élus dans l'ordre du tableau lorsque l'arrêté de délégation n'a pas été prévu)

2) Modification du seuil des marchés publics

Le seuil de la délibération relative à la délégation du Conseil municipal au maire en matière de marchés publics est fixé à 193 000 € H.T. conformément au décret 2009-1702 du 30/12/2009 publié au journal officiel le 31 décembre 2009 modifiant le montant des seuils des procédures formalisées à 193 000 € H.T. pour les collectivités territoriales (au lieu de 206 000 €).

3 Débat sur la formation des élus

Le Conseil Municipal prend connaissance des formations effectuées en 2009 et décide, à l'unanimité, l'inscription d'une somme de 2 000 € au budget primitif 2010.

La formation des élus sera orientée sur :

- l'organisation territoriale et les différents niveaux de compétences
- les fondamentaux de l'action publique locale
- les sujets en lien avec les délégations des différentes commissions
- l'actualisation des connaissances en fonction des modifications législatives ou réglementaires intervenues ou à venir.

4 Montant des charges transférées à la Communauté d'agglomération Tour(s)plus au titre de l'année 2010

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, approuve le montant des charges transférées à la Communauté d'Agglomération Tour(s)plus au titre de l'année 2010 (aucun transfert n'est opéré pour Fondettes)

CHARGES TRANSFÉRÉES À TOUR(S)PLUS - ANNÉE 2010	
Communes	€
Chambray Lès Tours	5 661,00
Mettray	7 080,00
Saint Pierre des Corps	4 775,40
Tours	41 738,40
TOTAL	59 254,80

5 Garanties d'emprunts au profit de l'office public de l'habitat Val Touraine Habitat pour la réalisation de logements sociaux rue Alfred de Musset

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie pour les emprunts que l'office public de l'habitat Val Touraine Habitat, 7 rue de la Milletière à TOURS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction des 28 logements sociaux de l'opération sise rue Alfred de Musset, dans les conditions ci-après :

- 244 000 € (soit 8 640 €/an) pour 7 logements collectifs en PLA-I
- 1 070 750 € (soit environ 43 790 €/an) pour 21 logements collectifs financés en PLUS.

6 Garanties d'emprunts au profit de l'office public de l'habitat Val Touraine Habitat pour la réalisation des logements sociaux de l'opération "Les Charpenteries"

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa garantie pour les emprunts que l'office public de l'habitat Val Touraine Habitat, 7 rue de la Milletière à TOURS se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction des 19 logements sociaux de l'opération "Les Charpenteries", dans les conditions ci-après :

- 177 200 € (soit 6 250 €/an) pour 5 logements (3 collectifs et 2 individuels) en PLA-I sur un montant total d'emprunt de 354 400 €.
- 741 100 € (soit environ 30 100 €/an) pour 14 logements (7 individuels et 7 collectifs) financés en PLUS sur un montant total d'emprunt de 1 482 200 €.

7 Demande de subvention auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus et du Département d'Indre-et-Loire pour l'organisation de Fond'Estivales

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide de demander une subvention de 2000 € auprès de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus et auprès du Département d'Indre-et-Loire pour l'organisation de Fond'Estivales.

Fond'estivales est programmé du 24 juillet au 1er août 2010 sur le terrain situé face aux salles des fêtes de l'Aubrière.

8 Avenant au marché de travaux d'aménagement du Chemin rural n°73 lieu-dit Le Carroi de la Cure

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant en moins value d'un montant de 15 785,25 € TTC avec l'entreprise COLAS concernant le lot n° 1 (voirie - assainissement - tranchées - alimentation en eau potable - espaces verts) du marché de travaux relatif à l'aménagement du CR n° 73, à présent terminés.

9 Convention de mise à disposition des services techniques de la Ville au profit de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de conclure une convention avec le maître d'ouvrage Tour(s)plus pour la mise à disposition des services techniques de la Ville au titre d'une mission partielle de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'aménagement du centre ville avec la création d'un espace de rencontre et la réalisation des travaux de réaménagement de la rue Eugène Goüin.

La mission partielle comprend : la mise au point du projet, l'établissement du dossier de consultation des entreprises, la surveillance et le règlement des travaux, la réception des travaux. Le montant de rémunération est estimé à 5 550 €.

10 Convention fixant les modalités de transfert des équipements communs et réseaux du lotissement Les Charpenteries

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'approuver la convention entre la société Francelot (18 rue des Granges Galand à Saint-Avertin), Tour(s)plus, le SIVOM d'adduction d'eau potable de Fondettes, Luynes, Saint-Etienne-de-Chigny et la ville de Fondettes, relative au transfert des équipements communs et réseaux du lotissement « Les Charpenteries » après achèvement des travaux, dans les domaines respectifs de chacun.

11 Convention de travaux entre la société Francelot, maître d'ouvrage, et la Ville dans le cadre de la réalisation du lotissement Les Charpenteries

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la convention entre la société Francelot, agence régionale de Saint Avertin 18, rue des Granges Galand 37550 Saint Avertin et la ville de Fondettes relative aux travaux de desserte et d'eaux pluviales du lotissement Les Charpenteries.

Cette convention est conclue afin d'assurer la liaison entre la rue des Charpenteries et l'une des voies nouvelles du programme par le chemin rural n° 44, ainsi qu'une meilleure gestion des eaux pluviales en aval de la nouvelle opération.

12 Classement d'office de la rue des Rabatteries dans le domaine communal

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide le transfert d'office et sans indemnité valant classement dans le domaine public de la Commune de la rue des Rabatteries, suite à l'avis favorable du commissaire-enquêteur en date du 4 février 2010.

13 Acquisition de la parcelle ZS 310 rue Alfred de Musset pour élargissement de voie

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de la parcelle, sise au lieudit les Fosses Thomas, cadastrée section ZS sous le n°310 d'une superficie 308 m², moyennant l'euro symbolique, pour élargissement de voie, les frais d'acte notarié ainsi que les honoraires dûs à l'administrateur judiciaire étant à la charge de la commune.

14 Avis sur l'extension du périmètre des zones du réseau Natura 2000

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de donner un avis favorable au projet d'extension du périmètre des zones du réseau Natura 2000.

Sur Fondettes, la zone de protection spéciale de conservation (visant à promouvoir une gestion écologique des habitats et espèces remarquables en tenant compte des exigences sociales, économiques et culturelles locales) est étendue au niveau de Port Foucault sur des terrains situés entre la Loire et la RN 152 (sur une superficie totale de 307 784 m²) appartenant pour 56,6 % au SIVOM, à l'AFR et à l'Etat, et pour le reste à plusieurs propriétaires particuliers.

15 Avis sur les mesures de cartes scolaires pour la rentrée scolaire 2010

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un avis défavorable au blocage d'un poste à l'école F. Dolto et à la fermeture d'un poste à l'école G. Philipe à la rentrée scolaire 2010-2011
- d'émettre un avis favorable à l'ouverture d'une CLIS à l'école élémentaire G. Philipe.

16 Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tableau des effectifs du personnel communal comme suit :

- Transformation de 3 postes à temps plein d'adjoint technique 2ème classe en 3 postes temps plein d'adjoint technique 1ère classe
- Transformation de 1 poste temps plein d'adjoint administratif principal 2ème classe en 1 poste temps plein de rédacteur territorial.

17 Actualisation de la délibération relative à la fixation des taux de promotion applicables à l'avancement de grade des agents communaux

L'Assemblée délibérante, à l'unanimité, décide d'actualiser la délibération en date du 6 juillet 2007 concernant les taux de promotion applicables à l'avancement de grade des agents communaux, suite au décret n°2009-1711 du 29 décembre 2009 assouplissant les règles d'avancement sur certains grades.

Une nouvelle voie d'avancement « au choix » est désormais ouverte aux agents ayant atteint le 7ème échelon et comptant 10 ans de service effectifs dans leur grade (et par conséquent ne nécessitant plus la réussite à un examen professionnel pour le passage de l'échelle 3 à l'échelle 4) dans les cadres d'emplois suivants :

- adjoint administratif territorial,
- adjoint technique territorial,
- adjoint d'animation territorial,
- adjoint du patrimoine territorial
- agent social territorial.

Les ratios sont inchangés.

18 Conventions de mise à disposition de services communaux au profit du syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale de Fondettes

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la mise à disposition des services municipaux « Bâtiments » et « Espaces Verts » de la Ville de FONDETTES au profit du Syndicat mixte de gestion de la cuisine centrale pour réaliser les prestations d'entretien courant de la cuisine centrale de Fondettes. Les prestations seront effectuées moyennant le remboursement des frais de personnel mis à disposition.

Fait à Fondettes, le 2 avril 2010
Affiché le 2 avril 2010